Conservatoire d'Espaces Naturels Rhône-Alpes

La maison forte
2, rue des Vallières
69390 VOURLES – France

CONSULTATION

DATE DE LANCEMENT DE LA CONSULTATION : **LUNDI 25 JUILLET 2022**
DATE DE REMISE DES OFFRES : LUNDI **29 AOÛT 2022 À 12H**

Plan National d'Actions en faveur de l'apron du Rhône 2020-2030

Réalisation de clips vidéo de sensibilisation

Maître d'ouvrage :

Conservatoires d'espaces naturels Rhône-Alpes
siège au 2 rue des Vallières 69126 Vourles
Tél : 04 72 31 84 50

Représentant du maître d'ouvrage :

Le président du Conservatoires d'Espaces Naturels Rhône-Alpes

Mode de passation :

Consultation simple

Caractéristique principale :

Création de 2 clips vidéo courts

- Réalisation de 2 clips vidéos de sensibilisation thématique d'1 min 30 à 2.30 min chacun.
- Cession des droits d'usage pour ces vidéos pour la durée du projet PNA Apron II.

Date limite de réception des propositions : le lundi 29 août 2022 à 12h00 de façon dématérialisée à laurene.giannuzzi@cen-rhonealpes.fr

Référents:

Chargée de communication : Laurène GIANNUZZI - laurene.giannuzzi@cen-rhonealpes.fr
Chargé de projet : Jordi GIL

Enjeu du travail

Ce travail s'inscrit dans le cadre de de la mise en œuvre de la stratégie de communication et de la rénovation des outils de sensibilisation existants du Plan National d'Actions (PNA) en faveur de l'apron du Rhône.

Ces vidéos seront mises à disposition de nombreux acteurs du bassin du Rhône qui travaillent auprès du grand public afin de mieux faire connaître cette espèce et les enjeux de conservation qui lui sont associés et les moyens de la protéger. Elles permettront de valoriser l'apron et son environnement à travers des formats courts et impactants, faciles à diffuser sur les réseaux sociaux, sur des points d'animation ou d'exposition ou lors de réunions…

LE CONTEXTE

L'apron du Rhône est l'une des espèces animales des plus menacées en France ! Ce petit poisson fréquente les rivières à galets du bassin du Rhône. En un siècle son linéaire de répartition est passé de 2200 km à 280 km, soit un déclin de plus de 80%. Encore présent sur le fleuve Rhône et une grande partie de ses affluents en 1900, on ne compte plus aujourd'hui que cinq populations localisées sur les bassins du Doubs et de la Loue, le bassin de l'Ardèche, le bassin de la Durance, le Verdon et enfin la rivière Drôme où il est présent suite à une réintroduction.

Plus qu'un «petit poisson», l'apron est une espèce emblématique et endémique... du bassin du Rhône car n'existant nullement par ailleurs. Très exigeant sur la qualité de son habitat, il est considéré comme une espèce sentinelle : ses fluctuations démographiques nous renseignent sur l'état du milieu. Autrement dit, si le milieu où l'apron est présent se dégrade, il sera le premier à en pâtir. Ainsi, quand l'apron va, tout va ! C'est enfin un symbole de la mobilisation en faveur des rivières : sa sauvegarde fait l'objet d'une mobilisation de longue date avec la réalisation d'études visant une meilleure connaissance de l'espèce, la mise en oeuvre d'actions de gestion concrètes (ex: passe à poissons) ou encore la création d'outils de sensibilisation.

Depuis 1998, l'apron fait l'objet d'attentions nationales et européennes : deux projets LIFE Nature acceptés par l'Union européenne dont le second (2004 à 2010) a été porté par le Conservatoire d'Espaces naturels Rhône-Alpes (Cen), puis un premier Plan National D'actions (PNA I) porté par l'Etat français et animé par le Cen. Lors du renouvellement du plan national d'actions en 2020 (**PNA II 2020-2030**), le Cen Rhône-Alpes, en tant qu'animateur du plan, a souhaité se doter, avec ses partenaires, d'une stratégie et d'un plan de communication.

Un nouvel identifiant et une nouvelle charte graphique ont ainsi été créés, courant de l'année 2021, il est donc désormais nécessaire de poursuivre la rénovation des outils de communication et de sensibilisation existants.

⇨ ***Voir également le dépliant de présentation réalisé en 2022.***

1. Objet de la consultation

La présente consultation concerne la **réalisation de deux clips vidéo de sensibilisation** dans le cadre de la stratégie de communication du PNA Apron.

2. Contenu de la mission à réaliser

L'objectif est de réaliser 2 clips vidéo **d'information** et de **sensibilisation** qui feront partie, par la suite, d'une série de plusieurs mini-clips.

En 2022, la création porte sur 2 films courts thématiques d'1.30 à 2.30 min chacun selon le volume d'information nécessaire pour transmettre un message efficace. Les films de cette année seront orientés sur les thématiques suivantes :

- **La présentation de l'Apron** (l'espèce, son histoire, son habitat, sa répartition…)
- **La présentation du Plan National d'Actions** (enjeux/ objectifs/ mise en œuvre/ exemple d'actions). *Plus d'infos ici*

Ces vidéos ont pour but de :

- Porter à connaissance l'espèce et son mode de vie,
- sensibiliser le grand public à la préservation des rivières en adoptant les bonnes pratiques,
- promouvoir et partager les actions mises en place dans le cadre du PNA.

Cette **série de vidéos**, à destination d'un public non captif, servira à alimenter et à dynamiser la communication autour de l'espèce sur les Réseaux Sociaux (Youtube, Linkedin, Facebook), le site internet (https://aprondurhone.fr/) et en diffusion sur les lieux d'accueil du public de nos partenaires (ex: Parc Naturel Régional du Verdon, Gare des Ramières, Citadelle de Besançon, etc.). Ces vidéos pourront également être utilisées comme support lors d'intervention de sensibilisation ou de séance de travail auprès d'acteurs et d'élus locaux, de partenaires techniques…

L'objectif est d'arriver à délivrer l'ensemble des messages souhaités grâce à une approche pédagogique, artistique et graphique qui devrait faciliter leur appropriation par les cibles.

Durée : Deux vidéos de 1.30-2.30 min chacune.

Le style : Motion design, Draw my life ou toute autre technique d'illustration ou d'images en mouvement, à l'instar des mini-films Tétra Lyre, zones humides de l'AERMC éventuellement à la façon de la compétence GEMAPI.

Le contenu : une voix off qui présente et explique de manière vulgarisée les deux thématiques et qui se complète d'images animées.

Il est demandé que soit intégré dans les vidéos :

- Le logo animé en introduction (marqueur de la mini-série),
- des images réelles de l'apron (photos et/ou extraits du reportage réalisé en 2019 : L'incroyable aventure d'un poisson sentinelle),
- une page avec les logos des financeurs du projet à la fin de la vidéo (obligation de communication).

Points de vigilance :

- Cette vidéo sera complémentaires des ressources déjà existantes sur le sujet
- La création de la vidéo sera étroitement liée à la modernisation des outils de communication du Plan National d'Actions. L'objectif est d'augmenter la visibilité de l'apron à travers une communication innovante, concrète, ludique... pour éveiller la curiosité, l'intérêt et donner envie d'agir.

Principaux éléments généraux attendus :

L'ensemble de ces films ont vocation à faire passer un message de sensibilisation à la préservation de l'Apron et des rivières.
Ces vidéos feront appel à l'émotion et ne doivent pas se limiter à un descriptif institutionnel d'actions portées en faveur de l'environnement. Le ton humoristique est tout à fait envisageable.

Les vidéos doivent raconter une histoire, aider à comprendre la complexité du Plan National d'Actions et des actions concrètes à mettre en place pour préserver l'apron. Une voix off sera privilégiée pour raconter l'histoire.

Résumé :

- Conception du scénario des deux vidéos
- Création d'un univers, habillage graphique et sonore (tout droit d'auteur relatif à l'usage de musique, bruitage ou autre devra être intégré dans la prestation et ne pourra être pris en charge par le Cen ultérieurement)
- Création graphique d'animations vidéos

Temps d'échange

En amont de la conception, les points essentiels de compréhension et les messages à valoriser seront évoqués avec le Chargé de Projet lors d'une réunion de lancement, afin d'aider le prestataire à construire son scénario. Un compte rendu sera ensuite transmis au prestataire et constituera un support incontournable sur lequel il pourra s'appuyer.

En plus du temps d'échange nécessaire au lancement de la prestation, des temps d'échanges sont à prévoir au fil de l'avancement du projet.

Fichiers fournis par le Conservatoire :

Le Conservatoire d'Espaces naturels Rhône-Alpes mettra à disposition le logo animé présent dans chaque vidéo chartée Cen et l'ensemble des éléments relatifs à l'identité visuelle du PNA II (logo + charte graphique). Cartes, photos, extrait du précédent reportage « Apron, sentinelle de nos rivières réalisés par le Cen ou ses partenaires pourront être mis à disposition pour compléter si besoin.

Les livrables attendus :

- La fourniture de fichiers distincts et fonctionnels en format MP4.

Les droits d'auteurs

Le CEN disposera des **droits de diffusion** des vidéos. Le CEN pourra donc mettre à disposition les vidéos pour la valorisation du projet PNA APRON II (2020-2030), en faire la promotion sous quelque forme que ce soit. Il affichera les crédits associés au concepteur des vidéos parmi les mentions utiles.

Calendrier :

- Notification du marché : mi-septembre
- Mi-septembre/ fin septembre : réunion de calage
- Livraison des deux clips de sensibilisation : 30 novembre 2022
- Début Décembre 2022 : un aller/retour avec le prestataire pour de menues modifications

3. Règlement de la consultation

Présentation et condition d'envoi des offres :

Le prestataire devra remettre dans son offre :

- Le présent cahier des charges, faisant acte d'engagement, daté et signé,
- Une note technique détaillant la proposition et exposant des éléments de compréhension du projet, la méthodologie de travail, illustrée par des réalisations antérieures, des vidéos, esquisses ou schémas de mise en situation, un portfolio ou précisions équivalentes faisant ressortir les compétences dans les champs d'intervention de la mission,
- Un devis avec le prix global et forfaitaire en décomposant l'ensemble des postes de dépenses
- En cas de groupement de sous-traitance, chaque membre devra fournir tous les documents requis.

Le devis devra impérativement contenir les éléments suivants :

- les coordonnées du Conservatoire d'espaces naturels Rhône-Alpes
CONSERVATOIRE D'ESPACES NATURELS RHÔNE-ALPES
La Maison Forte - 2 rue des Vallières
69390 VOURLES
- la date à laquelle le devis est établi,
- l'objet précis du devis : ***"Réalisation de Clips de sensibilisation - Apron du Rhône"*** et la référence de dossier : ***920APHL***
- le(s) nom(s) et la (les) raison(s) social(es) du ou des intervenants proposés, dans l'hypothèse où le prestataire retenu ferait appel à des sous-traitants.

Le délai de validité des offres est fixé à 30 jours à compter de la date limite de réception des offres.
Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Critères	Pondération
Valeur technique de l'offre	50 %
Valeur financière	50 %

Les candidats non retenus seront informés par mail.

Au stade de l'attribution du marché (qui interviendra **mi-septembre 2022**), le candidat signera un bon de commande que le CEN Rhône-Alpes lui procurera, qui vaudra ordre de service et qui l'engagera à se conformer au présent cahier des charges et à respecter le prix proposé dans son offre.

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s)en exécution des présentes missions seront payées dans un délai de 45 jours fin de mois à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

Le règlement s'effectuera sur présentation d'une facture en €uros indiquant a minima la référence du marché, le nom et l'adresse du titulaire, le numéro de son code bancaire ou postal, le montant HT et TTC en €, la date et tous les éléments de détermination de ces sommes.

L'adresse de facturation est **CONSERVATOIRE D'ESPACES NATURELS RHÔNE-ALPES**
La maison forte – 2, rue des Vallières - 69 390 VOURLES.

Les factures seront envoyées à l'adresse mail suivante : comptabilite@cen-rhonealpes.fr

La présente lettre de consultation des entreprises est disponible gratuitement par simple demande ou sur le site internet du CEN Rhône-Alpes :
https://www.cen-rhonealpes.fr/consultation-des-entreprises/

La transmission des offres se fera par voie électronique à :
laurene.giannuzzi@cen-rhonealpes.fr

Les dossiers qui parviendraient après la date limite de dépôt des offres ne seront pas retenus.

Il sera rappelé pour objet du mail : *Réalisation de Clips de sensibilisation - Apron du Rhône (920APHL)*
Il sera noté précisément l'interlocuteur (nom, prénom, coordonnées téléphoniques, mail et adresse) lors de l'envoi de l'offre.

DATE LIMITE DE REPONSES : lundi 29 août 2022 à 12h00

Renseignement complémentaire :
. Laurène GIANNUZZI, Chargée de communication
04 51 26 08 17 – laurene.giannuzzi@cen-rhonealpes.fr

Fait à , Le

Cachet et signature du candidat

Pouvoir adjudicateur : Conservatoire d'espaces naturels Rhône-Alpes
2 rue des Vallières - La Maison Forte - 69390 VOURLES
Téléphone : 04 72 31 84 50 - Télécopie : 04 72 31 84 59
Adresse Internet (URL) : www.cen-rhonealpes.fr
Représentant de l'organisme acheteur : M CHETAILLE Jean-Yves, Président

Ce projet bénéficie du soutien financier de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse.

L'agence de l'eau est un établissement public du ministère de l'environnement, dédié à la préservation de l'eau. Elle s'engage pour la reconquête de la biodiversité. Restaurer les rivières, les lacs et zones humides, les espaces côtiers de la Méditerranée, c'est en effet sauver les espaces de vie pour un grand nombre d'espèces. Elle vise aussi la reconquête des corridors écologiques, favorisant la circulation des espèces inféodées à l'eau et nécessaires à l'accomplissement de leur cycle de vie.